

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mardi 21 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 17 mars 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/03/16</b>
<b>VOTE DES 3 TAXES</b>  *  <b>EXERCICES 2023</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes communales qui se présentent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22.83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.75%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9.60%

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du  
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Pour copie conforme

